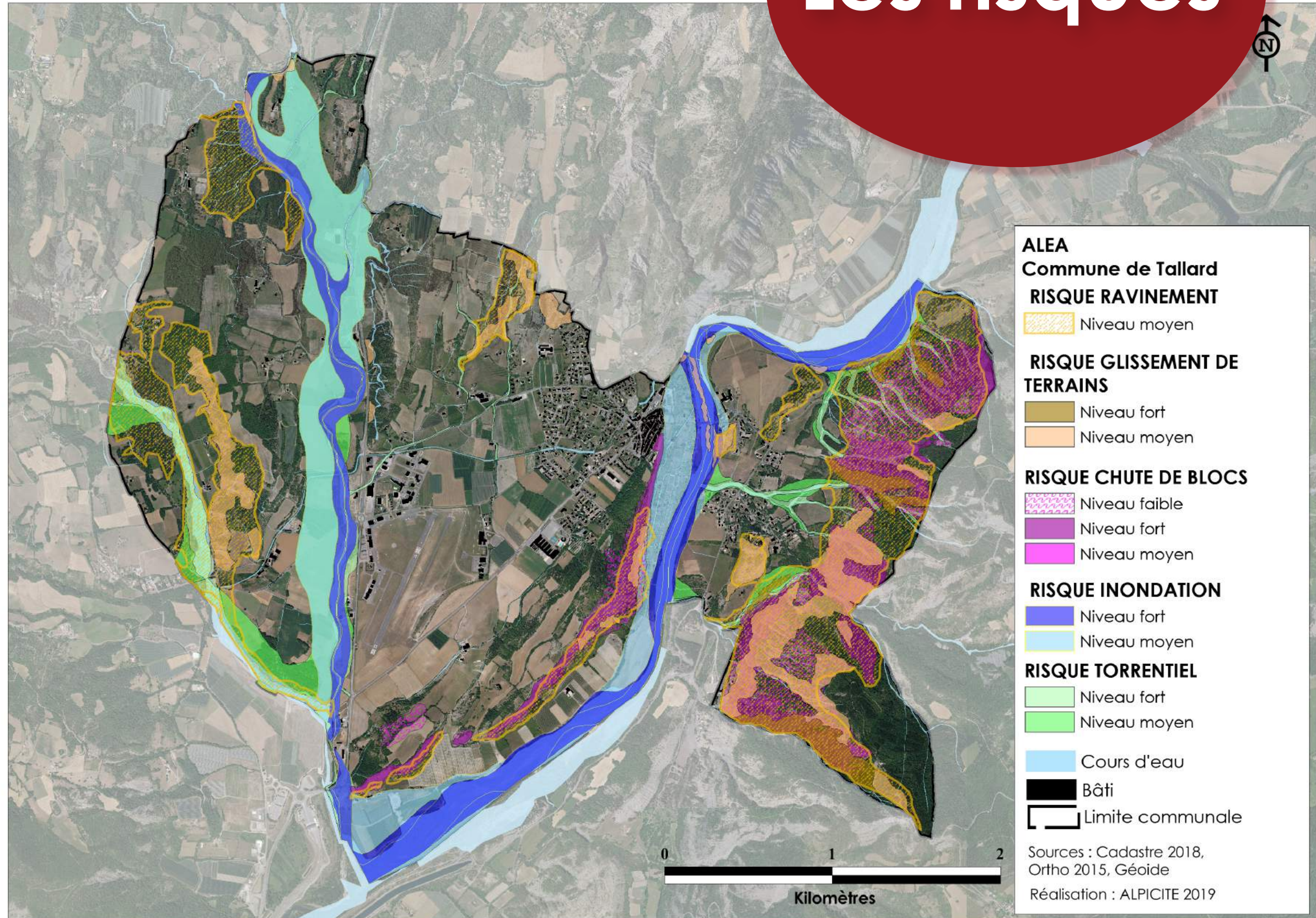


Les risques



- Risque sismique :

La commune de Tallard est située dans une zone de sismicité de niveau 3 (risque modéré)

- Risque incendie :

Un atlas cartographique couvre la commune.

- Risque de retrait gonflement des argiles :

La totalité du territoire de la commune de Tallard est concernée par le phénomène de retrait-gonflement des argiles. Les zones urbanisées sont faiblement sensibles au **retrait-gonflement des argiles**. Seules quelques zones sont exposées à un alea moyen notamment l'aérodrome de Gap-Tallard.



L'analyse écologique



De la faune et de la flore à protéger :

- 3 espèces végétales protégées au **niveau national** (Source : SILENE).
- 3 espèces végétales protégées au **niveau régional** (Source : SILENE).

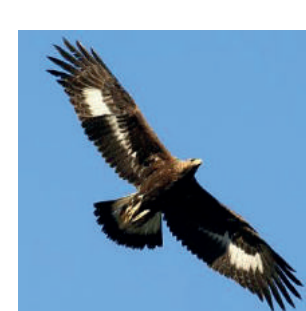
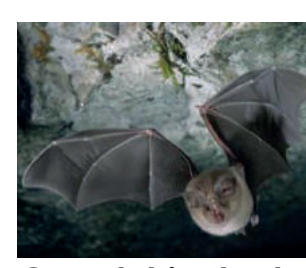


De nombreuses espèces d'**oiseaux** dont des espèces patrimoniales et notamment en lien avec la présence du cours d'eau de la Durance.

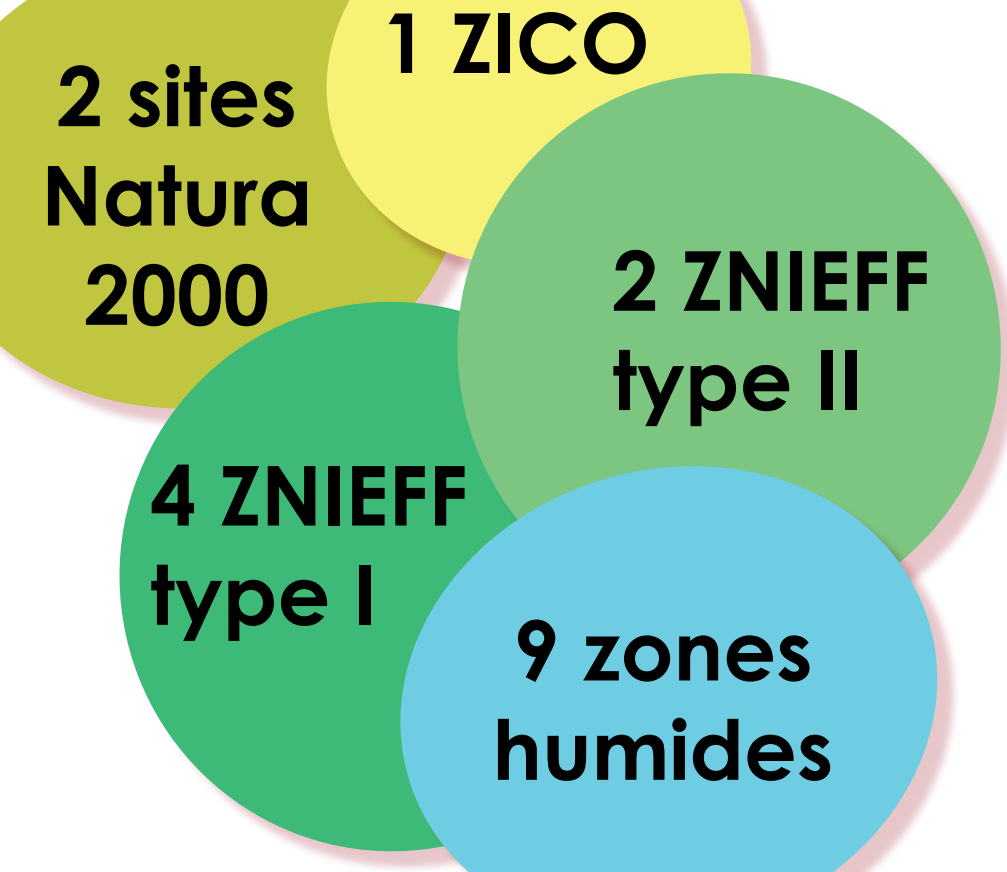
Plusieurs espèces de **chiroptères** recensées avec enjeu de conservation très fort en PACA et enjeu de conservation fort dans la région, sont signalés sur la commune.

Pour les **mammifères**, différentes espèces sont présentes au niveau de la Durance.

Pour les **amphibiens et reptiles**, on note la présence de 4 espèces différentes, toutes protégées mais non menacées en PACA. Pour les **invertébrés**, le Lucane Cerf-volant, Annexe II de la Directive Habitat et la Zygène de l'Escarcelle, protégée en France sont mentionnés sur la commune.



Sur le territoire communal :



Et...

- des enjeux TVB régionaux et locaux
- des enjeux importants pour la faune

Les enjeux écologiques des Habitats naturels :

Zones agricoles bocagères :

- Participent en tant que réservoirs de biodiversité ou corridors aux fonctionnalités écologiques du territoire.
- Favorable au développement d'espèces patrimoniales.

Enjeu de conservation = Modéré.

Boisements :

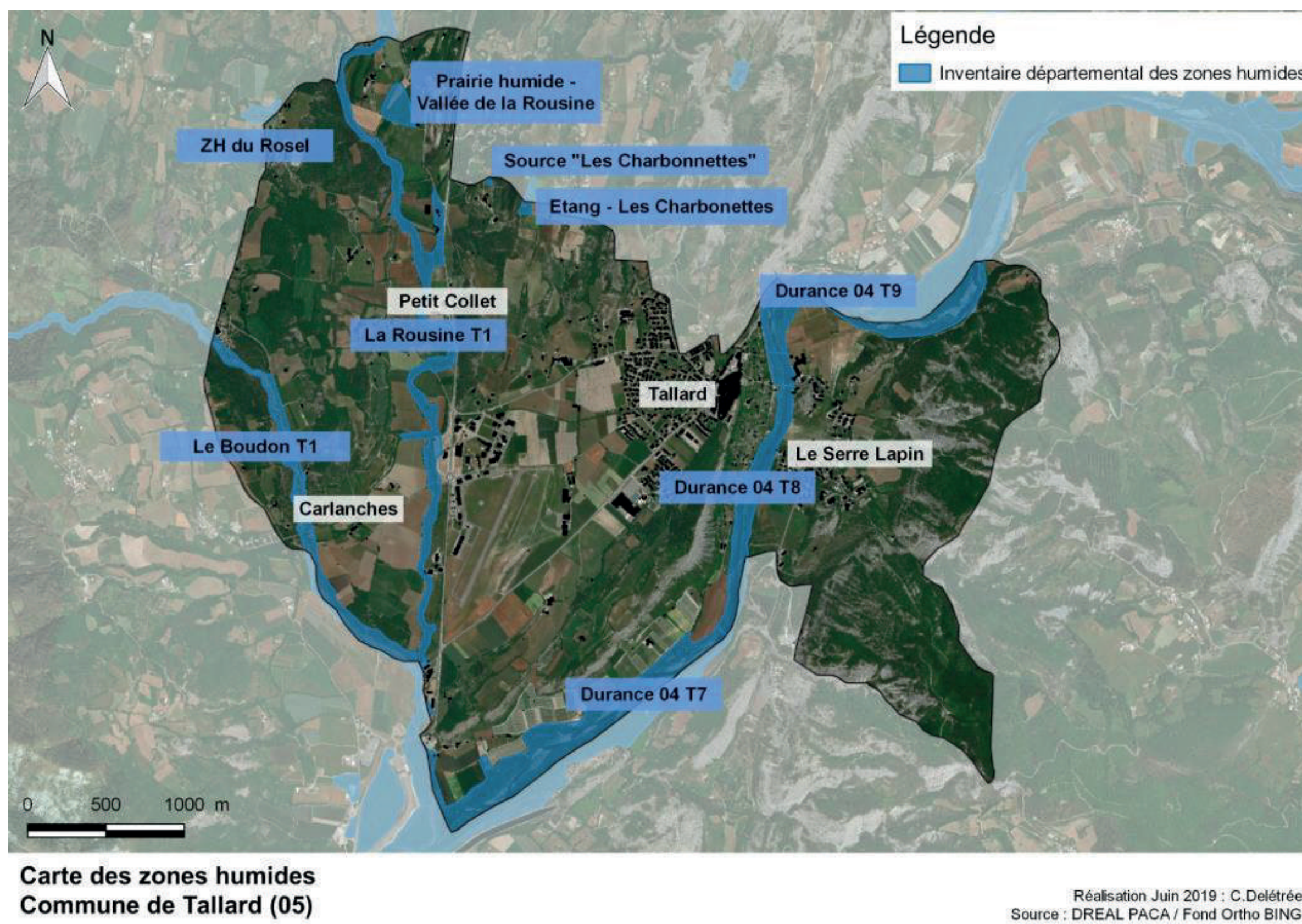
- Participent en tant que réservoirs de biodiversité ou corridors aux fonctionnalités écologiques du territoire.

Enjeu de conservation = Réduit à modéré.

Zones humides, ripisylves, cours d'eau :

- Forte valeur patrimoniale (habitats, espèces), rôle important pour la diversité faunistique et floristique.
- Habitats à préserver de par la nature des services rendus (dont maintien des berges, régulation des crues et épuration de l'eau)
- Forte responsabilité de la conservation d'un corridor écologique fonctionnel d'importance régional : La Durance
- Habitats protégés par la loi

Enjeu de conservation = Fort.



→ Les milieux identifiés comme les plus remarquables sur la commune sont en lien avec la présence de la Durance et des milieux alluviaux associés.

L'analyse urbaine

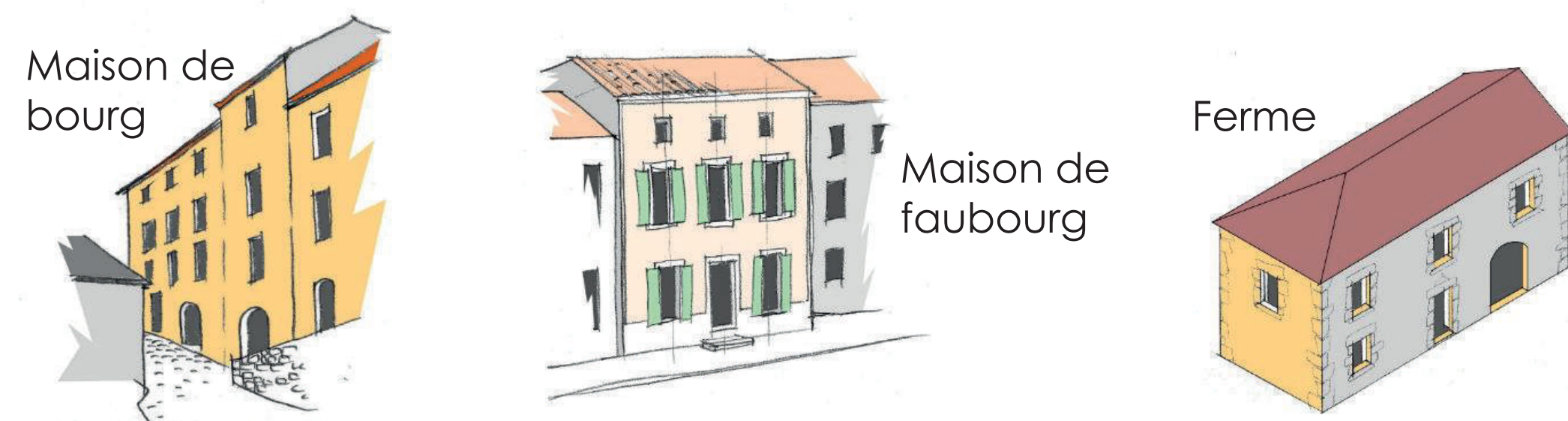


La commune se compose d'un **noyau villageois historique situé en bordure de la Durance**, le reste territoire était occupé par une douzaine de fermes isolées.

Ainsi, le bâti que l'on trouve en dehors du village est peu nombreux, ce sont des fermes qui datent pour la plupart du XVIIIe et XIXe siècles.

Le **château du Logis** situé au Nord de la commune constituait un petit « arrière-fief » des seigneurs de Tallard. Il existait dès le XIVe siècle.

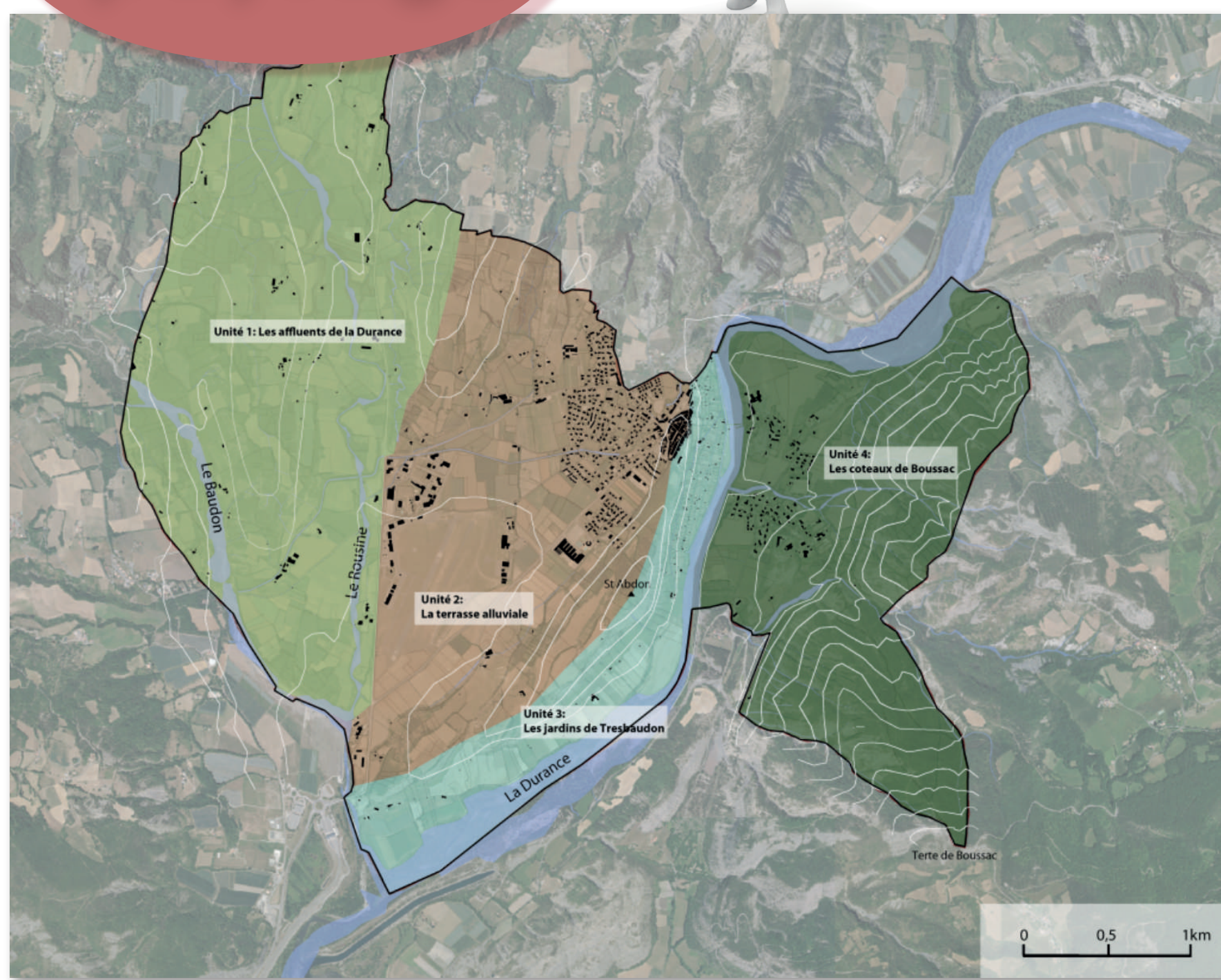
Typologies architecturales de Tallard :



architecture

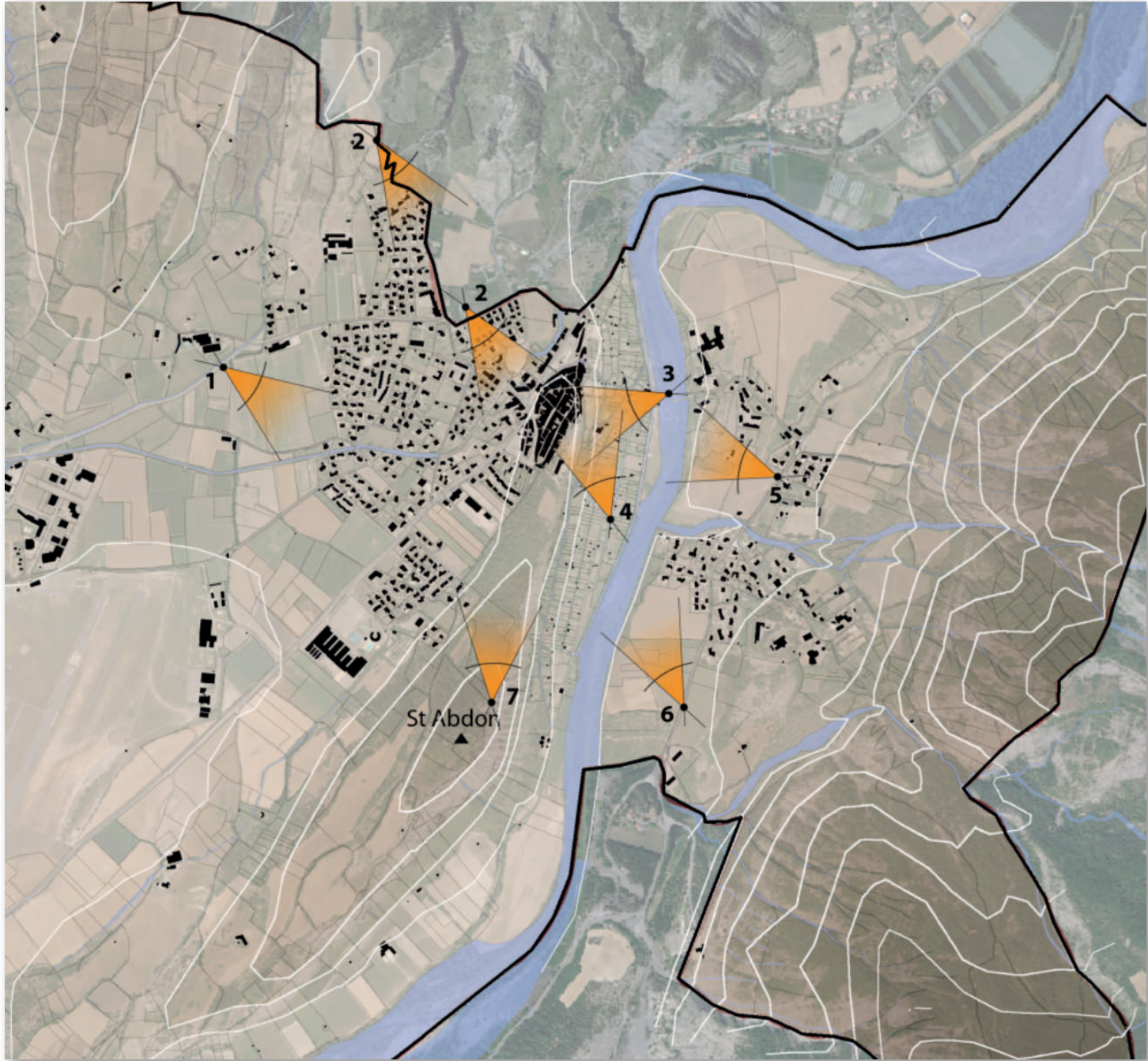
Une **Aire de Valorisation Architecturale et Patrimoniale (AVAP)** est en cours d'élaboration sur le territoire de Tallard.

paysage



Le territoire communal se compose de **4 ambiances paysagères** largement définies par la structuration du relief et de l'hydrologie communale. Elles sont les suivantes :

- Les affluents de la Durance,
- La terrasse alluviale,
- Les jardins de Tresbaudon,
- Les coteaux de Boussac.



La commune est implantée sur le piémont de la barre rocheuse le long de la dorsale du Saint-Abdon. On y retrouve le château perceptible depuis de nombreux points de vue.

En effet, l'**horizontalité assez remarquable du paysage communal** et les nombreuses collines qui bordent la terrasse alluviale font de la silhouette de **Tallard un point focal au centre de son territoire**.

La préservation de ce rapport très net entre la silhouette de Tallard et les grands paysages agricoles horizontaux constitue un enjeu particulièrement important.



Les réseaux

La compétence de l'**eau potable** a été déléguée à la société Véolia.

La commune de Tallard ne dispose **pas de Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable**.

La compétence "**Assainissement**" est entièrement du ressort de la Communauté d'Agglomération Gap Tallard Durance.

La commune n'est **pas couverte par un Schéma Directeur d'Assainissement**.

Les **eaux pluviales** sont également exercée en régie par la Communauté d'Agglomération Gap-Tallard-Durance.

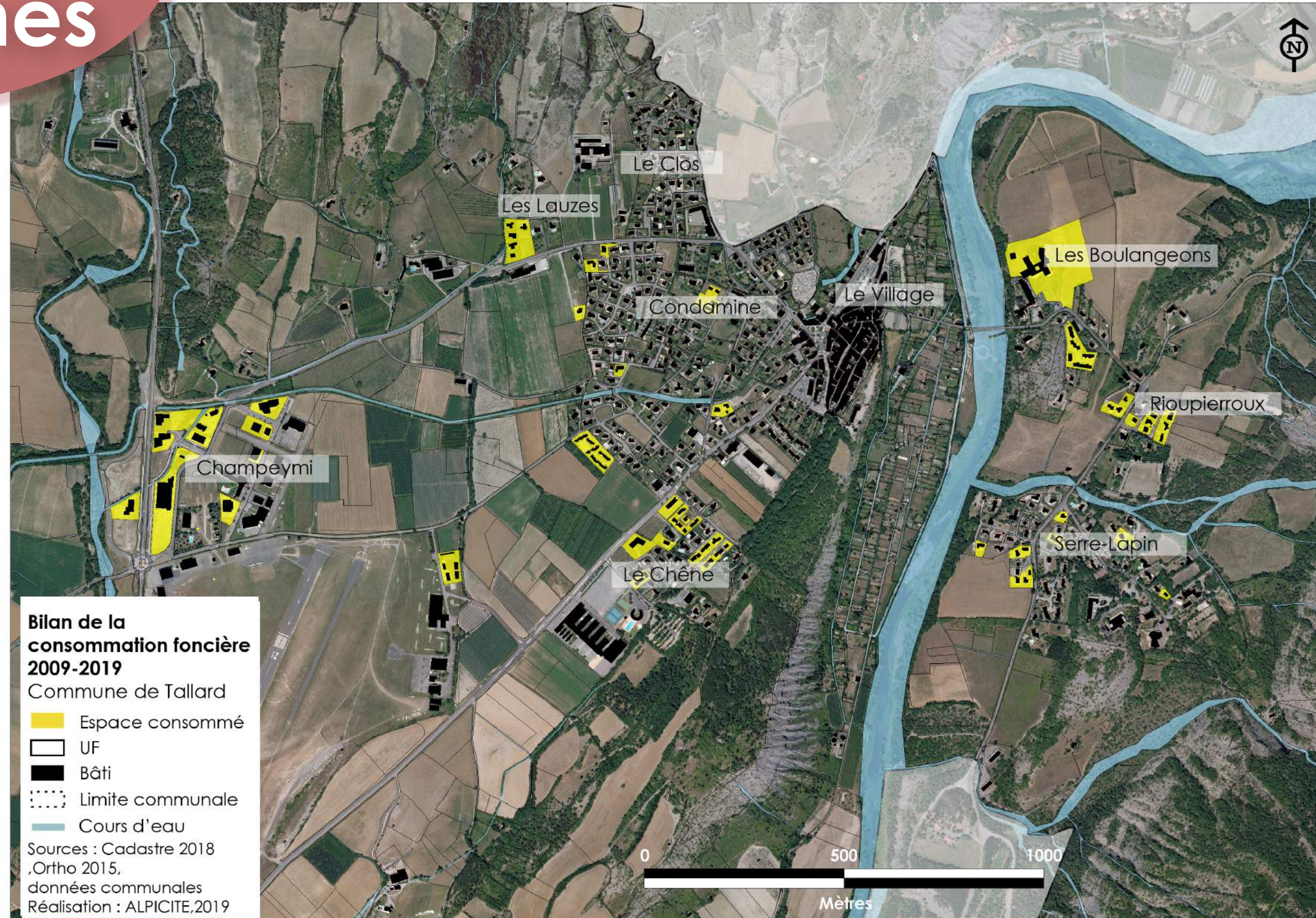
Il n'existe **pas de schéma directeur de gestion des eaux pluviales** approuvé.

les espaces consommés

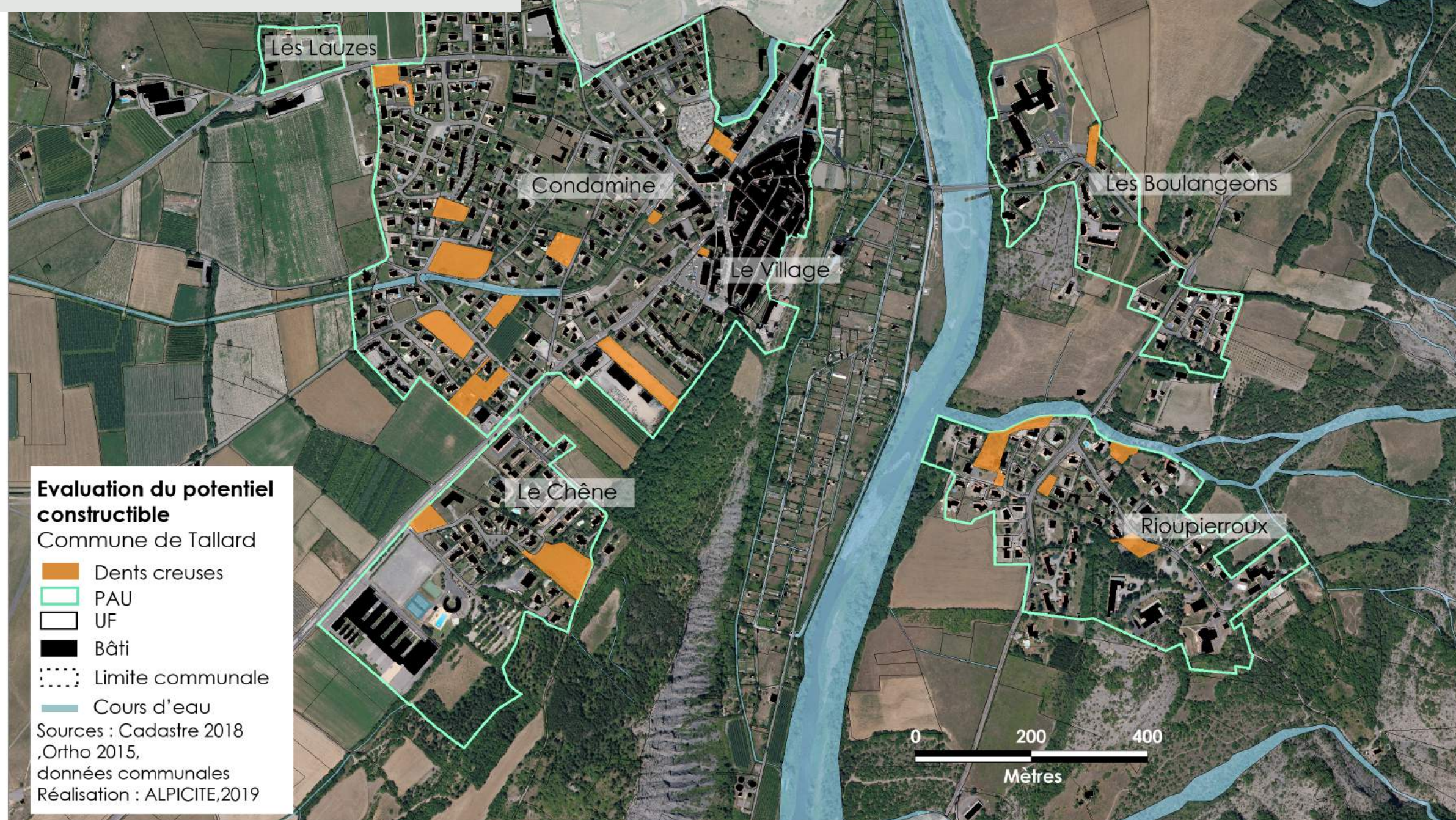
L'analyse de la consommation d'espaces se base sur la **consommation entre 2009 et 2019** aux Unités Foncières. D'après la loi ALUR, cette consommation d'espaces devra être modérée dans le futur PLU ;

- **13,04 ha** ont été consommés sur la période selon l'analyse visuelle dont 9,65 ha d'espaces agricoles, 3,03 ha d'espaces naturels et 0,36 ha d'espaces forestiers.

En prenant en compte les permis de construire accordés entre 2009 et 2019, 22,03 ha ont été consommés.



Le total des dents creuses sur la commune (calculé aux UF) s'élève à 4,34 ha selon la PAU* retenue.



* PAU = Partie Actuellement Urbanisée

«dents creuses»

Les disponibilités foncières :

- La loi ALUR impose de combler en priorité les « dents creuses », espaces non bâtis à l'intérieur des parties actuellement urbanisées (PAU) ; Ces espaces devront donc être urbanisables en priorité dans le futur PLU ;
- Les dents creuses sont principalement situées dans les lieux-dits de Condamine et de Rioupierroux.